



Syndicat Emeraude.fr

Autres points d'apports volontaires



Démétox

La filière de reprise des déchets dangereux.

Les déchets dangereux des ménages doivent être collectés et traités spécifiquement étant donné leur caractère nocif. Ils ne doivent en aucun cas être jetés avec les ordures ménagères ou les encombrants ! Le Syndicat Emeraude a donc mis à disposition des administrés deux types d'apport volontaire: à la déchèterie du Plessis-Bouchard et sur des points de collecte Démétox pour les communes les plus éloignées de l'éco-site, telles que Andilly, Deuil-la Barre, Enghien-les-Bains, Groslay, Margency, Montlignon, Montmagny, Montmorency, Saint-Gratien et Soisy-sous-Montmorency.

Depuis 2015, toutes les communes de l'Eco-site du Plessis Bouchard peuvent bénéficier de ce service. Le camion de collecte est stationné sur certains points des communes les plus éloignées de l'Eco-Site (parking ou place accessible au public), à dates et horaires fixes.





Les administrés peuvent déposer leurs déchets dangereux au camion Démétox gratuitement sur présentation d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Se débarrasser de ses produits chimiques de la maison

- › Peintures, vernis, colles
- › Batteries de voiture
- › Huile de vidange
- › Huile de friture
- › Produits de nettoyage : javel, white spirit
- › Produits phytosanitaires (aérosols...)
- › Radiographies

Déchets refusés

- › Bouteilles de gaz
- › Produits explosifs
- › Produits radioactifs
- › Déchets d'activités de soin...





Textiles usagés

Vous cherchez à vous débarrasser de vos vieux vêtements ? Vous ne savez pas quoi faire de vos anciennes chaussures ? Une solution de proximité existe ! Des bornes d'apport volontaire ainsi que des vestiaires d'associations sont répartis sur l'ensemble du territoire du Syndicat Emeraude.

Pour connaître l'emplacement le plus proche de chez vous, vous pouvez accéder à la cartographie suivante : lafibredutri.fr 

Il existe quatre types de bornes d'apport volontaire sur le territoire du Syndicat :





Que puis-je déposer dans ces bornes ?

Les TLC : Textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures comprennent :



URL de la page: https://www.syndicat-emmaude.fr/autres-points-dapports-volontaires?is_pdf=true

- › tous les vêtements homme, femme et enfant,
- › le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux),
- › les chaussures et articles de maroquinerie.



Ne pas déposer

- › les articles non textiles,
- › les matelas, sommiers, moquettes, toiles cirées,
- › les chutes de textile en provenance des ateliers de confection,
- › les chiffons usagés en provenance des entreprises.

Comment déposer dans ces bornes ?

- › Déposer en sacs bien fermés (éviter les sacs volumineux max 50 litres),
- › Privilégier les chaussures par paire,
- › Donner des vêtements propres et secs, usagés ou non.



Ne pas effectuer de dépôt sur la voie publique.



Concernant les vestiaires, merci de contacter directement les associations concernées afin de connaître les horaires et modalités de dépôt (la Croix Rouge, le Secours Populaire, le Secours Catholique...).



éco *textile*
Collecte de textiles usagés pour le recyclage

Que deviennent mes vieux vêtements déposés dans les bornes après collecte ?

Le contenu des bornes est tout d'abord rétrié manuellement dans des centres de tri spécialisés conventionnés par Eco-TLC (éco-organisme de la filière). Après un tri minutieux, le devenir des TLC usagés se répartit comme tel:



URL de la page: https://www.syndicat-emmaude.fr/autres-points-dapports-volontaires?is_pdf=true

- › 60 % en réemploi (revendu sur le marché de la seconde main),
- › 21 % en effilochage (isolation phonique et thermique, filtrage, paillage...),
- › 8 % en essuyage industriel,
- › 11 % éliminés en rebut de tri en incinération ou en enfouissement.

Finalement nous avons très peu de déchets non recyclables dans nos textiles et chaussures !



Contexte et enjeux de la filière :

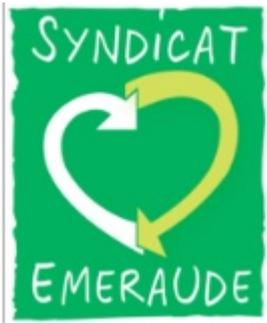
Environ 700 000 tonnes de TLC sont mises sur le marché tous les ans en France, soit **2,5 milliards de « pièces »** en 2011 (80 % de vêtements, 8 % de linges de maison et 12 % de chaussures), ce qui représente environ 11 kg de TLC /hab/an.

Actuellement, seuls 2 kg de TLC usagés/hab sont collectés chaque année sur le territoire du Syndicat dans le cadre de la filière TLC ! L'objectif de la filière est de collecter 5 à 6 kg de TLC /hab/an. (source Eco-TLC).

Afin de répondre aux objectifs de son programme local de prévention, le Syndicat Emeraude a décidé d'étendre son réseau de conteneurs TLC afin, d'une part, de réduire les volumes d'ordures ménagères et d'encombrants produits par les habitants et d'autre part, d'améliorer la valorisation de ce type de déchets.

Le Syndicat Emeraude a choisi de travailler avec un collecteur privilégié pour l'extension du réseau de bornes TLC sur le domaine public : Eco-textile.





(<https://www.syndicat-emmaude.fr/>)

SYNDICAT EMERAUDE

172, Chaussée Jules César
95130 Le Plessis-Bouchard

Horaires :

Du lundi au vendredi

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

☎ 01 34 11 92 92



URL de la page: https://www.syndicat-emmaude.fr/autres-points-dapports-volontaires?is_pdf=true